

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 30
 Représentés : 4
 Pour : 34
 Abstentions :
 Contre :

**OBJET : Soutien financier aux communes de l'Aude
 sinistrées en octobre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le six novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

A. BULLET	à	L. VASTEL
N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
S. CROCI	à	C. BIGRET
JM. GASSELIN	à	M. FAYE

Absent excusé : D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la demande d'appel national au don adressée par l'association des maires de l'Aude et le Département de l'Aude,

Considérant qu'en octobre 2018 des épisodes d'inondations ont causé des dégâts matériels importants et fait plusieurs victimes dans près de 70 communes de l'Aude,

Considérant que les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés,

Vu le budget communal,
 Vu l'avis de la Commission,

DEL181112_2

Envoyé en préfecture le 21/11/2018
Reçu en préfecture le 21/11/2018
Affiché le **SLO**
ID : 092-219200326-20181112-DEL181112_2-DE

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le soutien financier d'un montant de 2500€ aux communes de l'Aude victimes des inondations du mois d'octobre 2018. Le montant sera versé à la Paierie départementale de l'Aude.

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- M. le Président du Département de l'Aude
- M. le Président de l'association des maires de l'Aude

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 21/11/18
Publication/Affichage du 23/11/18 au 23/01/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé

